



COMMUNE DE SAINT DESIR

CALVADOS CANTON MEZIDON-CANON

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le **mercredi 23 juin**, 20 heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Saint Désir, sous la présidence de Monsieur **TARGAT** Dany, maire de la commune de Saint-Désir

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **AUBRÉE** Annick, **BIENVENU** Stéphane, **BLIN** Pierre, **BOUDAA** Sonia, **CAREL** Karin, **COLIN** Elise, **DESHAYES** Daniel, **DUPONT** Thierry, **FAUVEL** Bruno, **HIEAUX** Françoise, **HURÉ** Julie, **JOURDAIN** Jean-Claude, **POULAIN** Annette, **SISSAU** Jean-Louis, **VAN DE CASTEELE** Patrick et **VERMEERSCH** Félix.

Absents : **LECELLIER** Stéphanie

Pouvoirs : **ISSADOUDENE** Katia a donné pouvoir à **BIENVENU** Stéphane

Date de la convocation : **16 juin 2021**

Nombre de conseillers : En exercice : **19** Présents : 17 Votants : 18 Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : **VERMEERSCH** Félix

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'appel des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont eu délégation de vote, il vérifie que le quorum est atteint, puis procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal et demande à chacun des conseillers présents de l'approuver en y apposant sa signature.

Le conseil municipal désigne **VERMEERSCH** Félix comme secrétaire de la séance.

Délibération
N° 21/28

Correction des Décisions Modificatives N°1 et N°2 suite à une erreur matérielle dans la recopie dans la délibération du montant des dépenses imprévues inscrites au budget 2021, et changement d'ordre de passage, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES qui rappelle les deux décisions modificatives qui ont été approuvées lors du conseil municipal d'avril dernier et explique qu'une erreur matérielle s'étant glissée dans le montant des dépenses imprévues de fonctionnement inscrites au budget 2021, il est nécessaire de corriger la délibération pour y inscrire les bons montants initiaux du compte 022 et les bons totaux après les mouvements comptables faits en dépenses de fonctionnement sur les tableaux des DM N°1 et N°2. Il précise que pour des raisons de logique budgétaire, l'ordre d'inscription



COMMUNE DE SAINT DESIR

des Décisions Modificatives a été inversé et confirme que tout ceci n'a aucune d'incidence sur le fond des délibérations prises en avril.

Il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir valider les corrections en précisant que le montant de la section de fonctionnement restera équilibrée à 2 528 658.34 €, telle qu'en avril 2021.

Décision modificative N°1 (ex N°2) : Augmentation des crédits au 65548 suite à l'augmentation de la participation due par la mairie au SIVOS Vallon du Cirieux, délibération

	INSCRIPTION INITIALE AU BP 2021	MODIFICATION (virement du 022 au 65548)	INSCRIPTION APRES MODIFICATION
Sections de fonctionnement : Dépenses			
65548 - contribution aux organismes de regroupement	125 000.00	+ 45 613.44	170 613.44
022 - dépenses imprévues de fonctionnement	60 493.00	- 45 613.44	14 879,56

Décision modificative N°2 (ex N°1) : Régularisation des recettes de fonctionnement suite à la réception du montant des bases d'imposition 2021, délibération

	INSCRIPTION BP	MODIFICATION	INSCRIPTION APRES MODIFICATION
Section de fonctionnement – Recettes			
IMPOTS FONCIERS			
73111 : Taxes foncières et d'habitation	446 420.00	-88 676.00	357 744.00
74834 - Compensation Etat sur exonération taxe foncière		+107 321.00	111 821.00
74835 -Compensation Etat sur exonération taxe habitation	7 000.00	-7 000.00	0
Total		+11 645.00	
DOTATIONS			
7411- Dotation forfaitaire	67 000.00	-2 121.00	64 879.00
74121- Dotation de solidarité rurale	20 000.00	+ 1 015.00	21 015.00
		-1 106.00	
Total recette		+10 539.00	
Section de fonctionnement – Dépenses			
022 – Dépenses imprévues	14 879.56	+10 539.00	25 418.56

Après en entendu l'exposé de Monsieur DESHAYES et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider les modifications apportées au DM N°1 et 2.



COMMUNE DE SAINT DESIR

Délibération
N° 21/29

Création d'un poste de statut adjoint administratif (1ere classe ou principal 1 ou 2) à 35/35eme, en vue du remplacement d'un agent démissionnaire et mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la mairie, délibération

Monsieur TARGAT informe l'assemblée du souhait de l'agent administratif en charge de l'urbanisme, des élections et du SIVOS, de quitter son poste à la mairie au plus tard le 30 octobre prochain.

Afin d'organiser dès maintenant son remplacement, un travail de réflexion sur la définition du poste et le profil de la personne recherchée à partir des tâches prioritaires qu'elle aura à accomplir, a été mis en place entre Monsieur le Maire, le premier Adjoint délégué aux ressources humaines et la DGS, avec les conseils techniques du Centre de Gestion du Calvados et la part d'expérience du poste de l'agent Rédacteur démissionnaire.

Il en ressort qu'un emploi permanent de 35/35^e hebdomadaire est nécessaire à la réalisation des tâches confiées au poste administratif qui va devenir vacant.

Le grade de l'agent qui occupe le poste actuellement est rédacteur territorial (catégorie B) son temps de travail est de 24/35e, un poste au même grade à 35/35^e a été ouvert par délibération du N°2020-41 du 16 septembre 2020, il n'est pas pourvu. Sa vacance va être diffusée au centre de gestion avec l'offre d'emploi qui s'y rattache. Afin d'élargir le public pouvant potentiellement s'intéresser à notre offre, Monsieur le Maire et son Adjoint délégué aux RH souhaitent que le poste soit également ouvert aux adjoints administratifs de 1^{ère} classe et aux adjoints administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe, le tableau des effectifs va donc être mis à jour pour créer ces postes.

Le choix des candidats se fera sur leur expérience et leur polyvalence à exercer dans une commune de moins de 2000 habitants et leurs connaissances aiguisées sur les tâches plus spécifiques du poste soit potentiellement l'urbanisme et la comptabilité.

Le tableau des emplois (ou des effectifs) est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les emplois de contractuels de droit public.

Toute collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue également la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.



COMMUNE DE SAINT DESIR

Tableau des effectifs actuel, validé le 16 septembre 2020 par délibération du conseil municipal N° 2020-41

Grade	Adjoint administratif 2ème classe	Rédacteur Territorial	Attaché Territorial	Adjoint technique 2ème classe	Agent de Maitrise Principal
Nombre de postes et Temps de travail	<u>3 postes</u> : 28/35 ^e 20/35^e 30/35 ^e	<u>3 postes</u> : 24/35 ^e 35/35 ^e 20/35 ^e	<u>1 poste</u> : 35/35 ^e	<u>3 postes</u> : 35/35 ^e 35/35^e 6/35^e	<u>1 poste</u> : 35/35 ^e
Primes affectées/ grade IFSE : prime de fonction et d'expertise CIA : prime attribuée au mérite IHTS : heures supplémentaires	IFSE- CIA - IHTS	IFSE- CIA - IHTS	IFSE- CIA	IFSE- CIA - IHTS	IFSE- CIA - IHTS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DESHAYES qui propose de créer et de supprimer les postes suivants :

Création de trois postes de catégorie C, cadre emploi des Adjoint administratifs, 35/35^e hebdomadaire, au grade de :

- Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
-

Suppression de deux postes de catégorie C,

- Cadre emploi des adjoints administratif : un poste à 20/35^e non pourvu
- Cadre emploi des adjoint techniques : un poste de 6/35^e, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste et non remplacé.

Suppression d'un poste de catégorie B, rédacteur 20/35^e non pourvu.

Monsieur DESHAYES informe qu'à l'issue du recrutement, les postes administratifs créés ce jour et non pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESHAYES et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le nouveau tableau des effectifs permanents de la commune tel que présenté ci-dessous.



COMMUNE DE SAINT DESIR

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-DÉSIR AU 23 JUIN 2021

Catégorie	Cadre d'emploi	grade	Fonctions spécifiques	nbr H/sem	état	primes affectées
ADMINISTRATIF						
A	Attaché territorial	Attaché	DGS - secrétariat du Maire - marchés publics	35/35e	Titulaire	IFSE - CIA
B	Rédacteur territorial	Rédacteur		35/35e	vacant	IFSE - CIA - IHTS
B	Rédacteur territorial	Rédacteur	élections - urbanisme - Secrétariat Sivos	24/35e	titulaire (démissionnaire)	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ère classe		35/35e	vacant	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe		35/35e	vacant	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		35/35e	vacant	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Accueil - urbanisme - élections	30/35	contractuel	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Accueil - Service à la population - Cimetière - comptabilité	28/35	titulaire	IFSE - CIA - IHTS
TECHNIQUE						
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	responsable du service technique	35/35e	titulaire	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint technique	Adjoint technique	agent d'entretien espaces verts et voiries	35/35e	titulaire	IFSE - CIA - IHTS
C	Adjoint technique	Adjoint technique		35/35e	vacant	IFSE - CIA - IHTS

Délibération
N° 21/30

Dénomination et changement de nom de certains chemins de la commune en vue d'une meilleure identification pour les services de secours notamment, délibération

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES qui explique que dans un souci d'une meilleure localisation de certains lieux sur la commune, le Conseil départemental a demandé à la municipalité de mettre en place une identification plus précise de certaines voies d'accès non nommées ou de modifier le nom de certaines autres car leur nom est répétitif sur la commune à des endroits très différents.

Il précise qu'une bonne identification permet de faciliter l'intervention des secours mais également de mieux situer les accès aux réseaux et leur distribution (par exemple la fibre) ou plus simplement de permettre une bonne distribution du courrier et des colis.

Monsieur DESHAYES explique que les noms ont été choisis par rapport à leur origine lointaine, un lieu-dit, ou par rapport à un édifice ou monument bordés par la voie.



COMMUNE DE SAINT DESIR

La route départementale (RD) 159 Route Inutile :

- De la RD 511 (Route de Falaise) à la RD613a (Route de Caen) le nom reste « **Route inutile** »
- De la RD613a jusqu'à la RD 151 (route du Pré d'auge) elle prend le nom de « **Route de la Vierge** »
- De la RD151 à la RD45 (Route de Dives) elle prend le nom de « **Route de Saint-Laurent** » **du nom de l'église qu'elle borde**
- De la RD 45 jusqu'à la limite avec Oully le Vicomte elle prend le nom de « **Route de la Pommeraye** »

Création du nom « **Impasse Saint-Laurent** »

- Chemin privé desservant 3 habitations et donnant sur la route de Saint-Laurent.

Création du « **Chemin de la Couture à l'Abbaye** »

- Petit accès menant à une habitation, sur le chemin des Bourguignolles

Création du « **Chemin du Lieu Autin** » en référence au Lieu-dit

- Chemin desservant la ferme de la Barrilière et les habitations voisines

Création du « **Chemin du Lieu Boucheret** » en référence au lieu-dit.

- Chemin donnant sur la montée du chemin de la Croix de Fer, côté route de Caen.

A l'issue de sa présentation de tous les chemins concernés, Monsieur DESHAYES demande au Conseil Municipal d'entériner ces nouvelles identifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise ces nouvelles identifications de chemins de la commune cités ci-dessus.

Délibération
N° 21/31

Délibération pour alimenter le budget lié aux projets participatifs mis en œuvre par les habitants grâce à l'adhésion à la plateforme participative Cofonder

Monsieur TARGAT donne la parole à Monsieur DESHAYES, adjoint délégué aux finances, qui rappelle

L'adhésion de la commune à la plateforme participative Cofonder dans le cadre de la création de projets participatifs des habitants.



COMMUNE DE SAINT DESIR

Budgétairement, il est nécessaire d'attribuer un montant de dépenses annuels pour les projets coopératifs. Chaque projets et dépenses restent sous la responsabilité de la commune, qui donnera son aval avant la concrétisation des projets. Les dépenses seront réglées par la commune sur présentation de factures et imputées sur le budget communal selon aux comptes correspondants à la dépenses. Chaque facture réglée viendra en déduction du montant alloué pour l'année.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DESHAYES, Monsieur TARGAT demande à l'assemblée l'autorisation d'allouer la somme de 5 000,00 € aux projets coopératifs menés par les habitants de Saint-Désir avec COFONDER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'attribution de 5 000,00 € pour les projets coopératifs menés avec COFONDER et les habitants de la commune.

Information sur une demande d'achat, par un riverain, d'un morceau de terrain d'une parcelle communale

Monsieur TARGAT présente la demande d'un futur habitant de la rue St Clair qui, pour agrandir sa parcelle, propose d'acquérir quelques centaines de mètres carrés de la parcelle communale (ZE 22 Les Bruyères) jouxtant sa propriété et faisant la continuité de la parcelle dédiée aux aménagements sportifs.

Ce monsieur a demandé que sa requête soit soumise au conseil municipal.

Après plusieurs échanges, la synthèse est que si la commune répond positivement à cette demande, d'autres riverains pourraient également solliciter l'un 500 m², l'autre 1000 m² ou encore 2000 m² ... Afin de ne pas faire de précédent, il pense plus raisonnable et juste de pas donner de suite à cette demande. L'ensemble du conseil municipal approuve ce choix.

Information sur l'avancement des dossiers d'investissement

- Réserves incendies et citernes enterrées : le projet est repoussé à 2022 car la commune n'est pas encore propriétaire de tous les terrains
- La sente piétonne – chemin d'Assemont : le compromis pour l'achat du terrain a été signé.
- Accessibilité : cimetière route du Pré d'auge, l'accès PMR au monument aux Morts est terminé.
- Terrain de sports : le début des travaux est prévu pour janvier 2022
- Eglise de la Pommeraye : les travaux sont en cours, si le rythme soutenu est tenu, les travaux de restauration de l'extérieur (maçonnerie, charpente et électricité) seront



COMMUNE DE SAINT DESIR

terminés en fin d'année. Monsieur BLIN rappelle que le coût des travaux a été estimé à 370 000 € et qu'ils sont subventionnés à hauteur de 60%

- Carrefour St Hyppolite/Assemont : l'aménagement du carrefour est reporté à 2022.
- Travaux chemin des Bourguignolles : reportés dans l'attente de l'assainissement par la ville de Lisieux de la source qui alimente la ville.
- Remplacement de la chaudière de l'école (6 207,00 €)
- Matériel informatique : achats de matériel pour 2 023,97 €
- Cimetière de la Pommeraye : travaux en cours d'études

Compte rendu de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Monsieur TARGAT et Monsieur BLIN informent le conseil municipal de l'actualité de l'agglomération.

Questions diverses

- Monsieur BLIN informe le conseil municipal de la réunion du jury du concours de Nouvelles Courtes qui s'est tenu le 18 juin 2021 à 18H00. La remise des prix initialement prévue le samedi 26 juin à 14H00 est reportée au vendredi 03 septembre à 18h00

Fin du conseil municipal : 22h10

Date du prochain conseil : 15 septembre 2021